

# Contrats et approvisionnement liés à la COVID-19

J'aimerais vous parler de notre audit sur les **contrats et l'approvisionnement liés à la COVID-19**.

De mars 2020 à mars 2022, le gouvernement de l'Ontario a approuvé des dépenses de quelque 7 milliards de dollars en approvisionnements liés à la COVID-19.

On a affecté quelque 3,5 milliards de dollars à des approvisionnements non concurrentiels dans le cadre d'une exception autorisée par la fonction publique de l'Ontario (la Directive en matière d'approvisionnement) en cas d'urgence.

Cette mesure a éliminé l'obligation d'obtenir certaines approbations et de suivre certains processus.

Nous avons effectué cet audit en raison de l'importance du suivi et de la gestion en bonne et due forme des approvisionnements urgents liés à la COVID-19 afin que l'achat et l'utilisation des biens et des services soient efficaces pour protéger les Ontariens durant la pandémie.

Il nous a permis d'évaluer dans quelle mesure le gouvernement de l'Ontario a bien géré les contrats, les approvisionnements et les dépenses en lien avec la COVID-19.

Nous avons passé en revue des approvisionnements de 1,6 milliard de dollars en lien avec la COVID-19, à savoir 127 des quelque 600 contrats conclus en la matière.

Il s'agit notamment de l'équipement de protection individuelle (EPI) et des contrats en ce qui touche :

- les cliniques consacrées aux tests de dépistage de la COVID-19 ou à l'administration de vaccins contre la COVID-19;
- les trousseaux de tests antigéniques rapides;
- les services de consultation, notamment dans le domaine des technologies de l'information, pour établir les processus et l'infrastructure nécessaires à l'appui de ces initiatives.

Les contrats obtenus en lien avec la COVID-19 que nous avons examinés étaient pour la plupart financièrement avantageux et dans les délais, compte tenu des circonstances.

De plus, ils ont été conclus de manière équitable, ouverte et transparente, le cas échéant.

Toutefois, il y aurait eu lieu de rehausser la coordination ou la gestion de certains approvisionnements : le gouvernement provincial aurait pu épargner environ 84,7 millions de dollars.

D'après nos constatations, une somme de 66 millions de dollars a été consacrée à de l'EPI périmé, endommagé ou devenu désuet et à éliminer en 2021-2022.

Il faut approfondir la planification pour éviter une production de déchets comme celle liée à la centaine de millions de respirateurs N95 qui ont coûté plus de 81 millions de dollars et expireront d'ici 2030 s'ils ne font pas l'objet d'une demande accrue d'ici là.

Pendant ce temps, toujours d'après nos constatations, le secteur parapublic et divers ministères se sont procuré chacun de leur côté des biens et des services semblables.

Santé Ontario et le ministère de l'Éducation ont conclu des contrats distincts avec des fournisseurs de services mobiles de dépistage de la COVID-19 sans pour autant coordonner le choix des sites de dépistage.

De plus, selon ce que nous avons constaté en lien avec la sous-utilisation de la capacité de dépistage, on aurait pu épargner 18,7 millions de dollars sur les 32,3 millions de dollars déboursés ou procéder au dépistage d'un nombre supérieur de personnes à ces sites-là.

Par exemple, les cliniques mobiles de dépistage du ministère de l'Éducation ont fonctionné sans rendez-vous de janvier 2021 à juin 2021, mais elles ont procédé au dépistage de seulement 2 % à 7 % des personnes potentielles en la matière.

Notre rapport contient 12 recommandations, notamment :

- Que le ministère des Services au public et aux entreprises mette à jour semestriellement ses prévisions relatives à l'utilisation d'EPI pour ensuite les comparer aux achats requis afin de prévoir le volume des stocks excédentaires qu'il faudra distribuer à d'autres secteurs ou organisations avant la date d'expiration de l'équipement;
- Que le ministère de la Santé coordonne à l'avenir l'ensemble des capacités de dépistage de la COVID-19 en fonction des besoins regroupés du ministère de l'Éducation, de Santé Ontario et des bureaux de santé publique;
- Que le ministère de la Santé recueille et évalue régulièrement les données sur le rendement des sites de dépistage et s'en serve pour prendre des décisions sur les futurs choix de dépistage de la COVID-19 et les modalités contractuelles, comme la résiliation anticipée à prix avantageux.

Vous pouvez lire le rapport en question au [www.auditor.on.ca/index-fr.html](http://www.auditor.on.ca/index-fr.html).